



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑪ CH 671 493 G A3

⑤① Int. Cl.⁴: G 04 B 37/08
G 04 B 39/00
G 04 B 37/16

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DE LA DEMANDE** A3

⑲ Numéro de la demande: 1529/87

⑳ Date de dépôt: 21.04.1987

㉑ Demande publiée le: 15.09.1989

㉒ Fascicule de la demande
publié le: 15.09.1989

⑦① Requéran(t)s:
Antonio Perez, La Chaux-de-Fonds

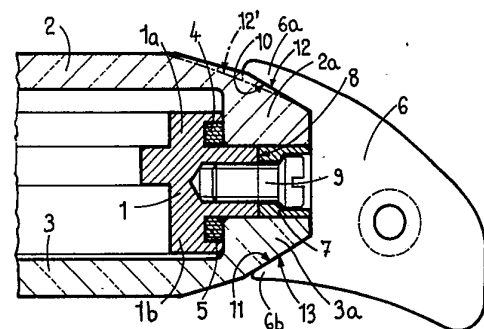
⑦② Inventeur(s):
Perez, Antonio, La Chaux-de-Fonds

⑦④ Mandataire:
Jean S. Robert, Landecy-Genève

⑤⑥ Rapport de recherche au verso

⑤④ **Boîte de montre-bracelet étanche.**

⑤⑦ La glace (2) présente un rebord périphérique (2a) engagé, avec interposition d'une garniture d'étanchéité (4), travaillant radialement, sur une manchette annulaire (1a) de la carrure (1). De même le fond (3), en matière transparente, présente un rebord périphérique (3a) engagé sur une manchette annulaire (1b) de la carrure (1) avec interposition d'une garniture d'étanchéité (5) travaillant radialement. Les rebords (2a et 3a) de la glace (2) et du fond (3), respectivement, sont appliqués axialement contre la carrure (1) au moyen de quatre griffes (6) formant les quatre cornes d'accrochage d'un bracelet et qui sont reliées, par paires, par des traverses (7), elles-mêmes traversées chacune par deux vis (9) situées dans le plan de la boîte et prenant dans la carrure (1).





Bundesamt für geistiges Eigentum
Office fédéral de la propriété intellectuelle
Ufficio federale della proprietà intellettuale

RAPPORT DE RECHERCHE

Demande de brevet N°:

CH 1529/87

HO 15303

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée
X	CH-A- 262 966 (MARCHAND) * Figures * ---	1
Y	FR-A-2 538 572 (MATEOS) * En entier * ---	1,5
A		2-4
Y	CH-B- 649 675 (RUEDIN) * Figure 6 * ---	1,5
A	CH-B- 632 374 (DUBOIS) * En entier * ---	1-3,6
A	US-A-1 740 427 (KISLINGER) * Figures * -----	1,6
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
		A 44 C G 04 B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur OEB
07-12-1987		
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

REVENDEICATIONS

1. Boîte de montre-bracelet étanche comprenant une carrure pincée entre un fond et une glace, caractérisée par le fait que ces deux éléments — fond et glace — sont pressés axialement contre ladite carrure par deux paires de griffes constituées chacune par une paire de cornes d'attache du bracelet, reliées par une pièce transversale traversée par des vis situées dans le plan de la boîte et qui prennent dans ladite carrure, lesdites griffes, de section en U, formant chacune deux branches présentant chacune une portée inclinée par rapport au plan de la boîte, coopérant, l'une avec la glace et l'autre avec le fond.

2. Boîte de montre suivant la revendication 1, caractérisée par le fait que ladite traverse reliant entre elles les cornes d'attache du bracelet de chaque paire est en arc de cercle et est engagée dans l'un de deux dégagements diamétralement opposés que présente la carrure.

3. Boîte de montre suivant la revendication 1, caractérisée par le fait que ledit élément — glace ou fond — présente un rebord périphérique à l'aide duquel il est engagé sur une manchette annulaire de la carrure, une garniture d'étanchéité, agissant radialement, étant interposée entre ledit rebord et ladite manchette.

4. Boîte de montre suivant la revendication 1, caractérisée par le fait que ledit élément — glace ou fond — est appliqué contre l'une des faces axiales de la carrure avec interposition d'une garniture d'étanchéité, travaillant axialement, comprimée par la force exercée sur ledit élément par lesdites griffes.

5. Boîte de montre suivant la revendication 1, caractérisée par le fait que le fond est réalisé en une matière transparente.

DESCRIPTION

La présente invention a pour objet une boîte de montre-bracelet étanche comprenant une carrure pincée entre un fond et une glace.

Le but de l'invention est de fournir une montre dont le coût de la fabrication de la boîte soit abaissé grâce au fait que les organes de fixation du bracelet ne sont pas venus d'une pièce avec le corps de boîte, ce qui facilite la fabrication de celui-ci. De plus, les moyens de fixation de ces organes d'attache du bracelet servent en outre à assurer l'assemblage des éléments de la boîte.

Ce but est atteint grâce aux moyens définis dans la revendication 1.

Le dessin représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention et une variante.

La fig. 1 est une vue en plan, avec partie arrachée et partie éclatée, d'une boîte de montre.

La fig. 2 est une coupe d'un détail de cette boîte de montre, à échelle agrandie, suivant la ligne II—II de la fig. 1, et

La fig. 3 est une vue en plan, analogue à celle de la fig. 1, d'une variante de boîte de montre.

La boîte de montre représentée aux figs. 1 et 2, ronde, comprend une carrure 1 présentant deux manchettes annulaires 1a et 1b, une glace 2 munie d'un rebord annulaire 2a engagé sur la manchette 1a de la carrure 1 et un fond 3 présentant un rebord annulaire 3a engagé sur la manchette 1b de la carrure. Deux garnitures d'étanchéité 4 et 5, agissant radialement, sont interposées respectivement entre la manchette 1a et le rebord 2a de la glace 2 et entre la manchette 1b et le rebord 3a du fond 3.

Il est à remarquer que le fond 3 est en matière transparente, et qu'il est pratiquement identique à la glace 2, de sorte que le mouvement de montre logé dans la boîte sera ainsi visible. Le fond pourrait cependant être en une matière différente, par exemple en laiton ou en acier.

La glace 2 et le fond 3 sont maintenus en place sur la carrure 1 à l'aide de quatre griffes 6 formant les quatre cornes d'accrochage d'un bracelet, non représenté, qui sont reliées, par paires, par des traverses 7, en arc de cercle, s'engageant dans des dégagements 8 de la carrure 1. Les deux barrettes 7 sont chacune traversées par deux vis 9, situées dans le plan de la boîte, prenant dans la carrure 1. Les griffes 6 présentent chacune un profil en forme de U dont les deux branches 6a et 6b présentent chacune une portée 10, respectivement 11, inclinée par rapport au plan de la boîte, coopérant avec une portée 12 de la glace 2 et avec une portée 13 du fond 3, respectivement, pour exercer sur ces deux éléments une force axiale les appliquant contre la carrure 1. La ligne en traits mixtes 12' de la fig. 2 indique une variante dans laquelle les portées de la glace avec lesquelles coopèrent les griffes seraient convexes.

Il est à remarquer que la glace, venue d'une pièce avec son rebord, dans cette forme d'exécution, pourrait être rapportée dans une lunette métallique ayant la même forme extérieure que la glace d'une seule pièce.

La variante de la fig. 3 diffère de la première forme d'exécution par la forme générale de la boîte, qui est rectangulaire. Quant au reste, la construction est similaire à celle de la première forme d'exécution, la glace, désignée par 14, et le fond, désigné par 15, étant appliqués axialement contre la carrure, désignée par 16, par des griffes 17, reliées par paires par des traverses 18, formant les cornes d'accrochage du bracelet, et qui sont pressées latéralement contre les éléments avec lesquels elles coopèrent par des vis 19 situées dans le plan de la boîte et prenant dans la carrure 16.

Il est à remarquer que la boîte pourra ne comporter qu'un seul élément — glace ou fond — maintenu assemblé à la carrure par des griffes, l'autre élément étant venu d'une pièce avec la carrure, qui constituera soit une glace-calotte, soit un fond-calotte, dans le cas d'une pièce du type dit «monobloc».

FIG. 1

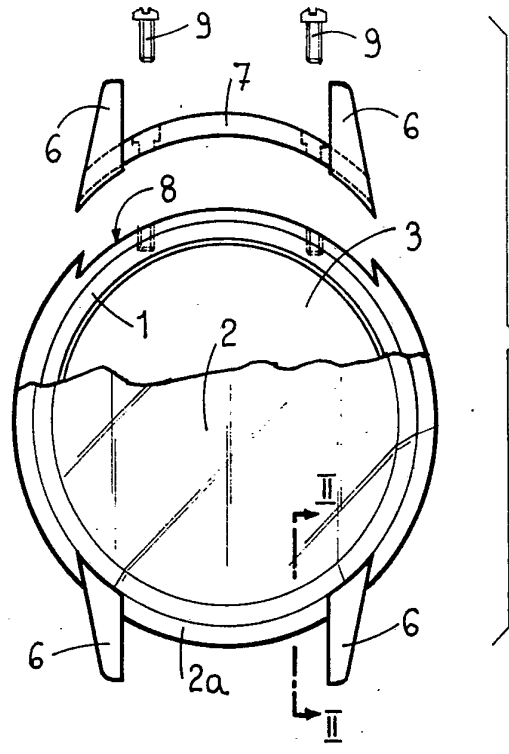


FIG. 2

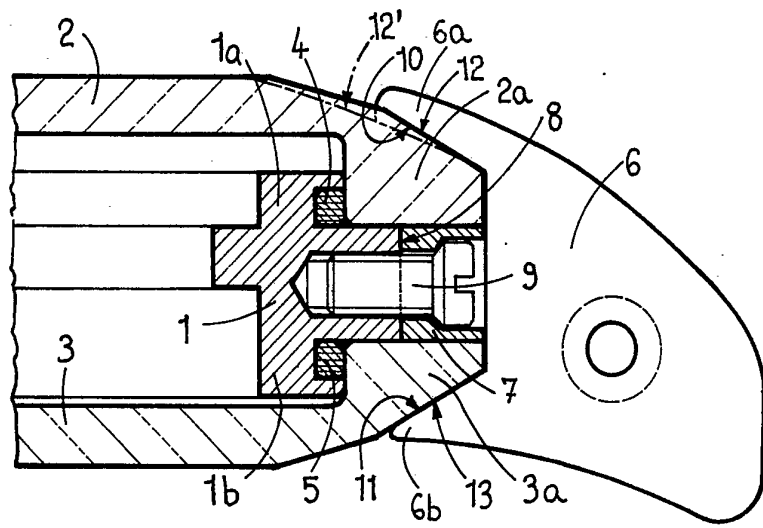


FIG. 3

